



Bulletin des Amis de saint François de Sales

Suisse : Ed. Les Amis de Saint François de Sales - C. P. 2346, 1950 SION 2 Nord - CCP 19-43-5, Crédit Suisse, Sion, C. 715.452.00

LA RÉNOVATION

Chapitre VI URGENCE D'UNE RÉNOVATION

(suite 3)

Ce n'est évidemment point en ce sens ni en celui marqué par les néo-chrétiens, ou par les schismatiques, ou par ces catholiques novateurs que divers Actes de Léon XIII et de Pie X ont déjà condamnés, en un mot par ceux qui, au lieu d'aspirer à voir la catholicité se réformer, prétendent réformer le catholicisme, qu'il faut attendre la transformation à opérer à l'heure présente dans le monde chrétien.

Parlant de ces derniers, Mgr de Kepler dit : «Vouloir engager le christianisme à mendier le droit d'existence et le droit de cité dans le monde moderne, par des concessions, des compromis et des abdications, c'est faire œuvre de mauvais conseiller.» L'espoir de gagner par des compromis les hommes «modernes» au christianisme et au catholicisme n'est qu'une vraie illusion. Le savant évêque le déclare net : «On ne gagne pas un homme tant qu'il est enlacé dans le filet inextricable des idées modernes : et quand il en est dégoûté, il demande tout autre chose pour être attiré : une vraie foi, un vrai christianisme non falsifié, non étioilé. *Il ne lui faut pas un christianisme modernisé, mais le christianisme vrai et total.*»

Et de fait, l'histoire des conversions nous fait voir dans tous les temps, que les plus nobles conquêtes de l'Église ne sont pas dues à un «christianisme au

rabais», mais au dogme lumineux, à l'inflexible et immuable autorité du catholicisme.

Si donc il y a lieu de réformer, la réforme ne pourra jamais être de celles que nous avons entendu réclamer par ceux qui ont des tendances vers ce que l'on a appelé «la religion américaine.» Ils demandent des changements qui atteindraient les dogmes de l'Église, sa constitution, son esprit. Cela est intangible, parce que cela est divin.

Mais uni intimement à l'élément divin, il y a dans l'Église l'élément humain. Celui-ci est susceptible de réforme, et cette réforme consiste essentiellement à se retremper dans l'esprit primitif, dans l'esprit que le divin fondateur de la Sainte Église a donné aux Apôtres. Aussi, chaque année nous fait-elle adresser au Ciel cette prière en la fête de ses premiers chefs :

«O Dieu, qui avez consacré ce jour par le martyre de vos apôtres saint Pierre et saint Paul, faites à votre Église la grâce de suivre en tout le précepte de ceux par qui la religion a commencé.»

Au jour de sa naissance, la Sainte Église a reçu l'Esprit-Saint. Il est toujours en elle, c'est Lui qui agit en elle et par elle, il est, peut-on dire, son âme : la vie de l'Église lui vient de l'Esprit-Saint. Et c'est pourquoi, comme le dit Mgr de Kepler : «Le premier caractère distinctif d'une vraie réforme est qu'elle sorte des entrailles mêmes de l'Église pour se répandre au dehors, et non venir du dehors pour se répandre au-dedans.»

(à suivre)

Mgr DELASSUS «Le problème de l'heure présente»

**MONSEIGNEUR
MARCEL LEFEBVRE
DISCULPÉ À ROME**

(Voir en page 2)

Sommaire, p. 16

MGR LEFEBVRE

DISCULPÉ A ROME

Le Père Gérard E. Murray n'est pas un prêtre «traditionaliste». Il exerce son ministère dans l'archidiocèse de New-York. Il dit la nouvelle messe par obéissance. [...] Docteur en droit canonique, il a soutenu brillamment en juin 1995 sa thèse à l'université grégorienne de Rome sur un sujet controversé : «*Le statut canonique des fidèles de l'ancien archevêque Marcel Lefebvre et de la Fraternité saint Pie X : sont-ils excommuniés comme schismatiques ?* » Malgré ce thème épineux, il a obtenu sa licence et livré au passage une étude très significative, dont le magazine américain *The Latin Mass* a fait une analyse détaillée; en voici quelques aperçus.

Selon le décret de la Congrégation pour les évêques (cardinal Gantin, 1er juillet 1988), «*les prêtres et les fidèles sont avertis de ne pas donner leur assentiment à l'acte schismatique de Mgr Lefebvre afin de ne pas encourir la même peine (l'excommunication latae sententiae)*». Dans le Motu Proprio *Ecclesia Dei afflicta*, **Jean-Paul II** disait : «*Nul ne doit ignorer que l'adhésion formelle au schisme constitue une grave offense à Dieu et comporte l'excommunication prévue par le droit de l'Église*».

Mais, remarque Murray, il n'est donné aucune indication précise, ni même générale, sur les actes considérés comme constituant une adhésion ou un assentiment.. «*...ce manque de précision de la part du Saint-Siège conduit à un doute raisonnable sur la question de savoir si les fidèles qui sont associés à la Fraternité Saint Pie X commettent un acte schismatique, en fréquentant par exemple une de ses chapelles ou en coopérant à ses activités*». Les prêtres et fidèles attachés à la Fraternité au moment du schisme «*ne sont ni excommuniés ni schismatiques, d'aussi loin que je puisse voir,*

parce que le Vatican n'a jamais dit qu'ils l'étaient».

De sérieux doutes

Mais Murray va plus loin : ces prêtres et ces fidèles ne peuvent pas être excommuniés si Mgr Lefebvre lui-même ne l'est pas. Or, il existe de sérieux doutes sur le fait que celui-ci soit passible de l'excommunication *latae sententiae*.

Il y a deux sortes d'excommunications. Dite *ferendae sententiae*, elle est prononcée formellement par l'autorité compétente contre le coupable; dite *latae sententiae*, elle le frappe automatiquement par le fait même du délit commis. Le décret du cardinal Gantin ne prononce pas la première, il «déclare» que Mgr Lefebvre, les quatre évêques consacrés et Mgr de Castro Mayer ont encouru la deuxième. Dans le premier cas, il n'y aurait plus rien à dire; dans le second cas, l'affaire peut être examinée à la lumière du droit canon.

Or, le droit canon indique les conditions dans lesquelles la peine s'applique automatiquement et les exceptions qui l'annulent. L'argument de la «nécessité» est passé au crible par le juriste : «*N'est punissable d'aucune peine la personne (...) qui a agi forcée par une crainte grave, même si elle ne l'était que relativement, ou bien poussée par la nécessité, ou pour éviter un grave inconvénient, à moins cependant que l'acte ne soit intrinsèquement mauvais ou qu'il ne porte préjudice aux âmes*». (Can. 1323 § 4).

Le canon 1324 § 8 apporte un autre élément d'appréciation subjectif : il suffit que la personne ayant commis un délit ait «cru» (putavit) se

trouver dans les circonstances ci-dessus, c'est-à-dire qu'elle ait pensé être poussée par la nécessité.

Murray fait le procès du code lui-même. Par rapport à celui de 1917, il introduit cet élément de jugement subjectif du coupable, qui est nouveau. Précédemment, à chaque délit défini objectivement correspondait une peine, «on savait à quoi s'en tenir».

Mauvais conseillers

Mais, demande-t-il, le Pape n'est-il pas, en tant que législateur, au-dessus du droit canonique ? Ne peut-il pas le changer ? Si ! mais il ne l'a pas fait. Tant qu'il n'a pas changé le droit, il est lié par lui. Jean-Paul II ignorait-il cela ? *«Je dois répondre que le Pape n'est pas lui-même canoniste; et l'avis qui lui a été donné est celui qui a été publié dans l'Osservatore Romano, dans un communiqué disant que l'état de nécessité prévu dans le canon 1323 était inapplicable. Je pense que ses conseillers lui ont dit que Lefebvre n'avait pas le droit de faire appel aux canons 1323 et 1324... Je pense que ses conseillers avaient tort, car je pense que le cas de Lefebvre est précisément un exemple montrant que, tandis que le vieux code était tout à fait clair, le nouveau est beaucoup moins rigoureux...»*

«Maintenant, poursuit Murray, le Pape pouvait dire : "Oubliez ces canons. J'arrête que ces gens sont excommuniés par ma propre autorité, à moins qu'ils ne se soumettent dès demain à mon jugement". Mais le Pape n'a pas procédé de cette façon. Il a agit selon l'avis de ses conseillers et selon le droit canon en vigueur.»

«Et, si les peines canoniques sont douteuses en ce qui regarde Lefebvre lui-même, alors elles sont au moins aussi douteuses en ce qui regarde les laïcs attachés à la Fraternité»

Quant à la question du schisme, Murray fait appel aux commentateurs les plus autorisés pour montrer que l'acte de Mgr Lefebvre ne correspond pas aux définitions admises : *«On distinguera avec soin le schisme de la désobéissance pure et simple. Un schisme suppose un refus de*

dépendance systématique et habituel...» (P. Matthæus Conte a Coronata). *«Le schisme serait caractérisé si le refus d'obéir s'attaquait à l'autorité en elle-même [...], lorsque quelqu'un rejette un précepte ou un jugement du pape prononcé dans l'exercice de sa fonction, ne le reconnaissant pas comme supérieur [...]*» (P. Congar). *«Il ne faut pas confondre schisme et désobéissance. Celle-ci est une simple transgression, du droit pontifical par exemple; celui-là est un rejet délibéré et volontaire de la communion, donc une rébellion».*(Alphonse Borras).

Nous ne pouvons reproduire ici tous les développements de cette thèse, dont le grand intérêt est qu'elle ne provienne pas de milieux que l'on pourrait soupçonner de complaisance (et qu'elle a été soutenue à Rome même avec les compliments du jury). Sa conclusion générale tient dans ce passage : *«L'examen des circonstances dans lesquelles l'archevêque Lefebvre a procédé à des consécrations épiscopales à la lumière des canons 1321, 1323 et 1324 élève pour le moins un doute significatif, sinon une certitude raisonnable contre la validité de la déclaration d'excommunication prononcée par la congrégation des Évêques. La déclaration administrative du Saint-Siège apparaît avoir manqué de prendre en compte le droit pénal révisé du code de droit canonique, spécialement en ce qui regarde l'adoucissement ou l'exemption des peines latae sententiae. La malignité de l'archevêque et des évêques consacrés par lui a été présumée. Leurs convictions subjectives au sujet de l'état de nécessité allégué ont été tout simplement omises par un communiqué non signé (celui de l'Osservatore Romano), alors que le Droit canonique stipule que le fait d'entretenir une telle conviction et d'agir en conséquence, même si on se trompe, préserve la personne d'encourir la peine latae sententiae.»*

Extrait de la revue "jota unum" No 318, 2 déc. 1995

COMBIEN DE POINTS CARDINAUX ?

Abbé Michel SIMOULIN

On m'apprenait autrefois qu'il y avait quatre points cardinaux, qui nous permettaient de nous situer et de nous retrouver partout. Mais le dernier concile semble avoir aussi réformé cela, et j'avoue qu'avec tous ces cardinaux qui nous donnent des avis contradictoires, il y a de quoi perdre le Nord et même la boussole tout entière.

Essayons de faire le point de tous nos cardinaux :

– Le 17 juin 1988, le **cardinal Gantin** menaçait Monseigneur Lefebvre d'excommunication "*latae sententiae*" pour usurpation d'un office ecclésiastique (sacre épiscopal sans mandat pontifical).

– Le 1er juillet, le même cardinal change légèrement d'avis et prononce l'excommunication pour «acte de nature schismatique... acte schismatique... schisme», les trois termes étant successivement employés pour désigner la même réalité... non définie exactement.

– Le Motu-proprio "*Ecclesia Dei afflictata*" de Jean-Paul II du 2 juillet 1988 parle d'acte schismatique... de désobéissance au Souverain Pontife dans une matière très grave.

– Après la mort de Monseigneur Lefebvre le **cardinal Thiandoum** proclame partout que Monseigneur Lefebvre n'est pas mort excommunié.

– A la même époque le nonce de Berne et **Mgr Schwery**, futur cardinal, viennent prier et bénir la dépouille de Monseigneur Lefebvre.

– Le 18 octobre 1991, le **cardinal Oddi** vient à Écône et, en bénissant au tombeau la dépouille de Monseigneur Lefebvre, s'exclama d'une voix forte : «*Merci Monseigneur.*»

– Le 23 juin 1993, le nonce apostolique des États-Unis fait savoir au nom du **cardinal Ratzinger** qu'organiser une cérémonie de confirmation par un des quatre évêques sacrés par Monseigneur Lefebvre n'est pas un acte schismatique, ne constitue pas de schisme et n'est pas punissable d'excommunication.

– En mai 1994, le **cardinal Cassidy**, dans une réponse dont nous publions le texte ci-après, fait savoir que la Fraternité [Sacerdotale St Pie X] fait partie de l'Église catholique, que tous les sacrements qui y sont administrés sont valides, que ses évêques sont valides et que la seule chose demandée est une «*réconciliation*»... Bref, il n'y a en définitive, qu'une grosse dispute entre Rome et la Fraternité.

– Pendant l'été 1995, le **cardinal Stickler** fait connaître que la messe tridentine n'a jamais été interdite et qu'elle ne peut l'être par aucun évêque. [cf. *Bulletin des A.S.F.S.* n° 74].

– En juin 1995, une thèse est présentée à l'Université grégorienne de Rome sur le sujet : «*Le statu canonique des fidèles de l'ancien archevêque Marcel Lefebvre et de la Fraternité Saint Pie X : sont-ils excommuniés comme schismatiques ?*» [cf. p. 2]. Le prêtre qui présente cette thèse conclut que nous ne sommes ni schismatiques ni excommuniés, en s'appuyant sur tous les arguments que nous soutenons nous-mêmes depuis 1988. Cette thèse est agréée et le diplôme est délivré à son auteur.

– [Les 22-23 et 24 septembre 1995, (*N.F.* 11.11.1995) le **cardinal Ratzinger** célèbre la messe tridentine au couvent bénédictin du Barroux].

Alors, où en sommes-nous ?

Allez vous y retrouver avec tous ces cardinaux qui, l'un après l'autre, finissent par avouer que nous ne sommes ni punis ni punissables : la messe est permise, nos sacrements sont valides, il n'y ni schisme, ni excommunication... Alors, où est le problème et pourquoi nous ferme-t-on encore les églises ?

Ajoutons encore à cette liste un autre point cardinal : la revue romaine *Trenta giorni* (Trente jours) publie dans son numéro d'octobre 1995 une entrevue avec le **cardinal Simonis**, primat de Hollande. Celui-ci dénonce le mal qui ronge l'Église. *«J'ai peur que tant de catholiques même pratiquant ne soient devenus inconsciemment "déistes". Ils croient certes qu'ils existe "quelque chose" mais ils ne croient pas qu'existe un Dieu personnel, concret, vivant... Je suis inquiet pour l'orthodoxie de la foi de nos fidèles, de la foi en Dieu connu à travers la Révélation de Jésus-Christ. Une foi qui reconnaisse la gloire de Jésus, sa divinité, le mystère de son Église... Ce sont ces*

fondements qui sont mis en question, et ouvertement. Pour bien des gens qui se déclarent catholiques, Jésus-Christ n'est plus qu'un homme, un peu spécial certes, à qui l'on doit respect et admiration, mais seulement un homme... Jésus-Christ a parlé de l'Enfer et du risque pour l'homme d'y aller. Mais on ne le rappelle jamais et les hommes l'oublie... Par notre faute à nous prêtres, et par la faute d'une mauvaise prédication, le christianisme est devenu temporel et n'a plus en vue l'éternité.»

Nous ne disons rien d'autre depuis des années. Mais qui est responsable de cette perte de la foi ? et quel est l'instrument si puissant et si efficace qui a produit ce résultat, sinon cette messe et cette liturgie "temporelle" ? Et c'est sur ce point bien précis que nous attendons (et qu'on nous attend pour nous faire tomber à notre tour) [...] refuser le N.O.M. et œuvrer pour en délivrer la sainte Église. Quel cardinal ira jusqu'à ce point de lucidité et de courage pour condamner et refuser le N.O.M. ?

UNE LETTRE INÉDITE

La lettre publiée ci-après est datée du 3 mai 1994. Elle fut adressée par le card. Cassidy, président du Conseil Pontifical pour l'Unité des chrétiens (Pontificium Consilium ad Christianorum unitatem movendam) à un correspondant étranger... la question se déduit des réponses du cardinal.

Cher Monsieur...

Je regrette qu'il ne m'ait pas été possible de répondre plus tôt à votre lettre du 25 mars dernier. Elle a mis quelques temps à m'atteindre par suite, j'imagine, des vacances de Pâques et dans l'intervalle j'ai été très occupé avec l'Assemblée extraordinaire du Synode des évêques pour l'Afrique.

En ce qui concerne votre demande, je voudrais faire remarquer tout de suite que le Dicastère sur l'Oecuménisme n'est pas concerné par la Société Saint Pie X. La situation des membres de cette société est une affaire interne de l'Église catholique. La Société n'est pas une autre Église ou une Communauté ecclésiale dans le sens qu'utilise ce Dicastère.

Bien sûr la messe et les sacrements administrés par les prêtres de la Société [Saint Pie X] sont valides. Les Évêques sont validement – quoi que non licitement – ordonnés. Ce qui est demandé c'est la réconciliation avec l'Église catholique et celle-ci est quelque chose de grandement désiré par l'Évêque de Rome. Malheureusement il ne semble pas y avoir en ce moment de signe qu'elle puisse se réaliser dans un proche avenir.

J'espère que cela répond d'une façon satisfaisante à votre lettre.

Avec tous mes meilleurs souhaits et une prière pour que Dieu vous bénisse, ainsi que ceux qui vous entourent et qui vous sont chers.

Cordialement à vous dans le Seigneur.

Edward Card. Cassidy, Président

Extrait de "La Cloche" n° 125

LES ERREURS DE LUTHER ET L'ESPRIT DU MONDE MODERNE

par l'abbé Franz Schmidberger

NDLR . Nous sommes heureux de publier cet article du premier assistant de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, (paru dans la revue "Le sel de la terre" n° 4, mars 1993) qui, par son origine allemande, est à même de bien connaître la question de la crise de l'Église et les erreurs de Luther qui en sont l'origine lointaine.

INTRODUCTION

Pour mieux comprendre les erreurs du monde d'aujourd'hui, spécialement les événements intervenus à l'intérieur de l'Église catholique, il me semble absolument nécessaire de saisir de plus près la position de Luther et de ses partisans dans le protestantisme, et de la comparer avec le néoprotéstantisme et le néomodernisme actuel.

L'essentiel de la position de Luther se trouve résumée dans les quatre «soli» :

– «**Sola scriptura**» (L'Écriture seule), donc sans la Tradition de l'Église.

– «**Sola fides**» (la foi seule), donc sans les œuvres.

– «**Sola gratia**» (la grâce seule), donc sans la coopération de l'homme par sa liberté morale.

– «**Solus Deus**» (Dieu seul), donc sans la médiation du salut par l'Église et l'intercession des saints.

I – «SOLA SCRIPTURA» (L'ÉCRITURE SEULE)

Luther prétend que la Sainte Écriture est la source unique de la révélation divine et que chaque chrétien a reçu l'inspiration du Saint-Esprit pour la comprendre et l'interpréter dans le bon sens. D'après lui, le magistère de l'Église obscurcit plutôt la parole de Dieu qui porte sa clarté en elle-même; pour parler de façon très populaire, mieux vaut traire directement la vache qu'aller chercher le lait à la laiterie. Les protestants de toutes dénominations et orientations, jusqu'aux témoins de Jéhovah, ont fait leur cette affirmation de Luther contre laquelle on est à même d'opposer toute une série d'arguments très puissants, en se servant avant tout du témoignage de la Sainte Écriture elle-même.

A – En *Jean 20, 30-31* nous lisons ces paroles : «*Il est encore quantité d'autres miracles que Jésus a faits en présence de ses disciples et qui n'ont pas été mis par écrit dans ce livre.*» Et un peu plus loin, en *Jean 21-25* nous lisons : «*Il est encore quantité de choses que Jésus a faites. Si on voulait les mettre par écrit en détail, le monde entier, je crois, ne pourrait pas contenir les livres qui les relateraient.*»

Ceci prouve clairement que la Sainte Écriture ne représente qu'un extrait des paroles et des œuvres de Jésus, et il n'est pas du tout évident de savoir selon quels critères le choix s'est fait. C'est donc une hypothèse sans fondement de dire que l'Écriture seule contient l'enseignement du Christ nécessaire au salut et que, pour le reste, il s'agit de détails négligeables.

B – De fait, le Seigneur a commandé à ses disciples d'aller et d'enseigner : «*Allez dans le monde entier, prêchez l'Évangile à toute créature*» (Mc 16/15). Il ne leur a pas commandé d'écrire un livre. C'est donc l'enseignement vivant sous l'inspiration du Saint-Esprit, Esprit de vérité, qui se trouve au commencement de la vie de l'Église. Ce fait correspond d'ailleurs à une raison immédiatement évidente : Dieu, Créateur de la nature et de la grâce, se sert des hommes comme d'instruments dans le gouvernement du monde et la communication du salut; et en cela, la parole vivante a une importance toute particulière dans la communication de personne à personne. Le créateur connaît bien ses œuvres, et particulièrement l'âme humaine avec ses facultés, ses aspirations et la façon de lui communiquer la vie : «*Fides ex auditu* » dit saint Paul.

C – La Sainte Écriture a été rédigée seulement après un certain nombre d'années d'existence de l'Église au cours desquelles la plénitude de sa vie s'était déjà pleinement épanouie, dans la

célébration du saint sacrifice, la prédication de l'Évangile, l'administration des sacrements et l'exercice du gouvernement selon les principes de l'Évangile. Si l'Écriture était le fondement ultime de l'Église, celle-ci n'aurait même pas pu exister dans les premières années !

D – Qui détermine ce qui appartient à l'Écriture et ce qui ne lui appartient pas ? Ou, en d'autres termes, qui fixe le canon des Saintes Écritures ?

Le critère pour cela ne peut se trouver dans la Sainte Écriture elle-même, car alors le passage lui-même pourrait à juste titre et devrait être mis en question. Il doit donc nécessairement se trouver en dehors de la Sainte Écriture et porter en lui l'aptitude requise pour distinguer et discerner avec certitude les écrits authentiques inspirés, des apocryphes. Ce critère réside justement dans le magistère institué par le Christ qui transmet le dépôt de la foi sous la conduite du Saint-Esprit sans altération à travers les siècles.

E – En cas de doute et de controverse, qui interprète la Sainte Écriture ? Le Saint-Esprit lui-même, disent Luther et les protestants. Le catholique en est d'accord, mais avec la précision que l'Esprit-Saint se manifeste objectivement dans une institution divine composée par des hommes, à savoir le magistère de l'Église, de sorte que la conservation du dépôt de la foi soit au-dessus de tout doute et de toute relativisation subjective. C'est justement la multiplication des sectes protestantes, se contredisant elles-mêmes pour la plupart, qui prouve que Dieu n'a confié le dépôt de la foi ni à des individus ni à des groupes sociaux, mais à saint Pierre et aux apôtres avec lesquels il reste jusqu'à la consommation des siècles (Matthieu 28/20) en la personne de leurs successeurs.

Les protestants n'ont rien de positif à opposer à la doctrine catholique. Ils vivent purement et simplement de la critique du catholicisme et, en conséquence, ils prétendent que nous autres catholiques nous ne nous trouvons pas mieux qu'eux, les protestants, car eux ont la Sainte Écriture comme livre de dernière instance tandis que nous avons un livre de plus, à savoir toute la collection des dogmes.

La réponse à cette objection est simple : l'Église catholique n'est ni un ensemble de dogmes, ni d'abord un système moral, elle est l'Emmanuel, l'Homme-Dieu qui continue à vivre

et à agir parmi nous dans son sacrifice, dans ses sacrements, dans la hiérarchie instituée par Lui, qui détient le dépôt de la foi.

L'Église n'a pas une tradition, mais elle est essentiellement tradition, c'est-à-dire continuation du Verbe fait chair. Ainsi ce n'est pas l'Église qui baptise et qui enseigne, mais c'est proprement et ultimement le Christ, qui sacrifie, baptise et enseigne en se servant du prêtre humain, et du pape en tant que «Pontifex maximus», comme instrument par lequel est dispensé le salut.

L'Église est donc le Christ vivant, pourvue d'un magistère vivant qui, en principe, est toujours capable de définir de nouveau des vérités (non pas de les inventer !), de prendre position par rapport aux problèmes du temps actuel, de distinguer et de réfuter, d'argumenter et de condamner. «Qui vous écoute m'écoute, qui vous méprise me méprise, mais qui me méprise, méprise Celui qui m'a envoyé» dit le Seigneur aux apôtres (Luc 10/16).

La position protestante, en mettant en valeur de façon déséquilibrée la «parole», n'est rien d'autre qu'un froid rationalisme. Elle ne veut pas reconnaître que le Verbe s'est fait chair, que Notre Seigneur s'est sacrifié et continue ce sacrifice dans le temps et dans l'espace pour notre salut. Elle refoule l'autel et met à sa place une chaire; le sermon, le chant, sont au centre et non plus l'Agneau immolé et le tabernacle du Dieu vivant. Le catholique contemporain ne peut-être que douloureusement touché par ce qui n'est que la répétition, à l'intérieur de l'Église, de la réforme protestante, sous les auspices susdites : du rejet du magistère de l'Église, de la négation du Christ continué et communiqué, du refoulement du mystère et du passage à un froid rationalisme, voire au naturalisme.

Lorsqu'au XVIème siècle la ville de Stuttgart passa au protestantisme, au jour fixé pour l'adoption de la nouvelle religion, les clercs célébrèrent pour la dernière fois le saint sacrifice de la messe dans la «Hofkirche». Puis le célébrant enleva le très saint sacrement du tabernacle et la lumière du sanctuaire indiquant la présence réelle fut éteinte. Le bâtiment est toujours là, mais Lui, l'Emmanuel, s'en est allé.

II – «SOLA FIDES» (LA FOI SEULE)

Luther prétend que la foi seule suffit au salut et que les bonnes œuvres, comme l'aumône, le

jeûne, les œuvres de mortification et le chemin de la perfection dans la vie monastique, ne sont pas méritoire; il va jusqu'à dire que l'homme pêche dans toute bonne œuvre.

A – On peut puiser dans la Sainte Écriture elle-même les affirmations les plus claires qui réfutent cette erreur protestante.

Dans la lettre de saint Jacques (Jc. 2/26), nous lisons que «la foi sans les œuvres est morte»; dans l'Apocalypse, sont appelés bienheureux les morts «parce que leurs œuvres les suivent» (Ap. 14/3) et dans le deuxième livre des Macchabées le vaillant guerrier Judas fait une quête pour les défunts pour qu'on offre un sacrifice expiatoire «car il pensait bien et pieusement au sujet des trépassés» (II Macc. 12/45).

Luther était donc parfaitement à même d'apprécier les difficultés qu'il y avait à défendre sa thèse de la «foi seule». C'est pourquoi il coupe court et rejette l'épître de saint Jacques comme une «épître de paille», l'Apocalypse comme douteuse et le livre des Macchabées comme apocryphe.

B – Il existe une analogie entre la foi et les œuvres d'une part, et la nature humaine composée d'un esprit et d'un corps d'autre part : l'esprit s'exprime dans le corps et le corps est l'instrument de l'âme spirituelle : entre les deux, il y a donc une relation mutuelle, une influence réciproque. Si je fais par exemple une genuflexion devant le très saint sacrement, je manifeste par là (extérieurement) ma foi (intérieure) en la présence réelle. D'autre part, chaque geste extérieur, chaque signe de croix et chaque inclination fortifie ma foi. L'âme est nourrie intérieurement par des signes extérieurs. De plus, il ne faut pas oublier qu'après la séparation de l'âme et du corps, il n'y aura qu'un état provisoire jusqu'au jour du jugement dernier où âme et corps retrouveront de nouveau leur unité dans leur mutuelle complémentarité.

Il faut par analogie voir la relation qui existe entre la foi et les œuvres. D'une part, la foi s'exprime dans les œuvres et les œuvres apparaissent comme le prolongement de la foi; d'autre part, les bonnes œuvres animent et fortifient la foi. Sans la foi, les œuvres sont mortes comme le corps est mort sans l'âme. De même l'absence de bonnes œuvres fait conclure à une foi très faible ou même morte. Comme l'âme appelle le corps après la mort, la foi appelle l'œuvre bonne.

Nous pouvons donc dire que la foi et les bonnes œuvres constituent ensemble le mérite devant Dieu comme l'âme et le corps constituent ensemble la nature humaine.

Le corps de l'homme est également appelé à la gloire, et sa glorification fait partie du bonheur éternel de l'homme.

A la lumière de cette analogie, nous sommes conduits à penser que les bonnes œuvres contribuent à notre justification, à notre sanctification et à notre glorification.

C – Le *Logos* (le Verbe) s'est incarné, il a pris une âme et un corps humain visible. De même, analogiquement, la foi tend à s'incarner. Nos cathédrales, nos sanctuaires, nos églises, nos pèlerinages et processions, nos séminaires et nos couvents, nos institutions chrétiennes, sont la foi rendue visible, la foi incarnée dans la pierre ou dans les corps sociaux visibles comme la famille catholique, le monastère ou l'État catholique.

D – L'Église est ensuite la prolongation, l'extension et la continuation de Notre Seigneur Jésus-Christ. Elle a donc une hiérarchie visible et des sacrements, signes visibles qui indiquent et contiennent la grâce invisible et la transmettent. Elle est comme un vase contenant la foi et la grâce. C'est de cette manière que les bonnes œuvres contiennent et renferment la foi. Elles ne sont pas seulement une conséquence de la foi à long ou à court terme, mais elles sont la foi vécue.

E – Le mystère chrétien n'est pas uniquement un mystère d'illumination de l'esprit, mais un mystère qui touche absolument toutes les facultés de l'âme, et même le corps. L'intelligence est illuminée par la foi, la volonté est embrasée par la charité divine, le cœur émerveillé par la beauté éternelle, le corps est spiritualisé. Et comment la charité se manifeste-t-elle ? Par les œuvres !

Si on considère l'œuvre comme le signe et le fruit de la charité chrétienne la doctrine de la «foi seule» devient le bourreau de la plus grande des vertus, celle qui, selon saint Paul, dépasse et survit à la foi et à l'espérance, la charité, qui seule demeure parce qu'elle est éternelle.

(à suivre)

LA MESSE QUI SAUVE

Par l'abbé Jacques Berrou

Dix-huit avril, mardi de Pâques, dix heures du matin. Un appel téléphonique : – *“Monsieur l'Abbé, accepteriez-vous d'enterrer une personne qui a mis fin à ses jours parce qu'elle souffrait trop ?”* – Stupeur du prêtre : mon Dieu, est-ce possible ? Puis réponse : – *“Monsieur, j'aurais bien aimé voir cette personne avant qu'elle ne meure”*. Et le dialogue s'engage : cette personne n'est pas morte, mais elle souffre beaucoup et ne voit pas d'autre solution que d'abrèger ainsi ses terribles souffrances. Elle voudrait cependant une belle messe pour son enterrement. Conversation de dix minutes sur l'éternité, l'enfer que risque cette personne, le ciel probablement à jamais perdu... Rien à faire : elle souffre trop, ne voit pas d'autre possibilité. *“Monsieur, dit le prêtre, dites à cette personne qu'un prêtre peut venir la voir”*. Encore cinq minutes pour le convaincre de la visite sacerdotale. Finalement : – *“Cette personne c'est moi. – Je m'en doutais. Eh bien, je puis venir vous visiter, dès cet après-midi, si vous le voulez – bien. – Nous parlerons, vous vous confesserez, je vous donnerai l'Extrême-Onction qui, croyez-moi, soulage toujours. – Oui, venez, dit-il enfin, je serais content de vous voir. Mais après, pourrai-je mettre fin à mes jours ?”* Fallait-il recommencer toute la conversation ? Il veut bien la visite du prêtre c'est le principal : – *“Nous verrons cela. A cette après-midi, je viendrai vers seize heures”*.

Entre temps, ne sachant où j'allais mettre les pieds, je demandais l'aide suppliante de quelques fidèles du prieuré rencontrés dans la matinée et des carmélites d'Eynesse.

A mon arrivée chez le malade, surprise ! je trouve un brave homme, complètement désemparé certes par la maladie, mais vraiment un homme bon. *“Monsieur l'abbé, dit-il, je n'ai pas passé une journée de ma vie sans prier la Vierge”*. Il me montre, dans sa chambre, une statue de Notre-Dame de Lourdes de 25 cm de hauteur, en bonne place, couronnée par lui-même; une autre dans la chambre de son épouse.

Il avait été plusieurs années de suite brancardier à Lourdes et modestement me donne

deux exemples où il avait aidé les malades. Lorsque je lui propose de réciter une dizaine, son chapelet est à portée de main. Marie était là, bien présente.

Dès lors, tout fut facile : la confession, puis l'Extrême-Onction, les boules de coton bien préparées (mieux que parfois dans des familles très pratiquantes). Alors un grand sourire, un réel soulagement : *“Monsieur l'abbé, je ne pensais pas que vous vous seriez déplacé”*.

De fait, cet homme habite à 30 km du prieuré. Je reviens le lendemain pour la sainte communion : *“Je suis heureux. Ah ! j'ai pu communier”*. Depuis, je reviens le voir régulièrement : il n'était plus question de suicide, il offrait ses souffrances, si douloureuses parfois...

Quel drame ! Plus de bonne messe dans les paroisses, plus de visite du prêtre, plus d'esprit surnaturel : que reste-t-il, sinon le désespoir ?

Cet homme aimait “la Vierge”, désirait “une belle messe” (c'étaient ses expressions). c'est ce qui l'a sauvé. Il s'est éteint dans de grandes souffrances, mais apaisé et soulagé, l'âme en paix, la veille de sainte Anne, à l'heure des premières vêpres.

Je vous assure qu'il a eu sa “belle messe”. Nous avons sorti le ban et l'arrière-ban, le grégorien, le latin, l'encens : une âme à sauver n'a pas de prix ! Un grand merci à ceux qui sont venus la chanter, aux jeunes gens venus la servir, aux fidèles qui ont prié pour son repos éternel.

Abandonné à son sort en raison de la crise que traverse l'Eglise, il aurait pu mourir comme un chien : la grâce de Dieu a mis sur son chemin (d'une façon détournée, pour commencer) un prêtre catholique.

“Souvenez-vous, MARIE, que personne ne vous a invoquée en vain...” Une fois de plus ces paroles sont vraies. Gloire à la Vierge !

(Extrait de Fideliter n° 108)

Saint François de Sales

(1567-1622)

(2e partie)

Point de monotonie dans l'existence du château. Il y avait le va-et-vient des visiteurs de marque, des fermiers et fermières, des gens de service. Et puis la noble demeure était bien connue «des religieux mendiants et autres, capucins, jésuites, cordeliers, jacobins, qui passaient» par le pays : «tous avaient là une retraite assurée et étaient reçus de bon cœur». Admis à leur faire la révérence, François ne les quittait pas des yeux, et, saisissant bien quelque chose aux récits de leurs courses apostoliques, il les écoutait avec ravissement...

La présentation faite, François avait hâte de retourner à ses jeux, autant peut-être que ses cousins en la compagnie desquels il se plaisait d'ailleurs. En cette année 1570, Amé était déjà un grand garçon de neuf ans. Louis en avait six, Gaspard, quatre; François, qui n'en avait que trois, s'appliquait à se mettre à l'unisson. Loin d'être le petit châtelain morose et empesé qu'on a voulu dire, il était joyeux et aimait le mouvement.

Ce fut un gros chagrin pour M. et Mme de Boisy et plus encore sans doute pour François, lorsque, cette même année, l'oncle Louis, sa femme et ses enfants, quittant le château de Sales en Genevois, allèrent habiter en Chablais celui de Brens, acheté au baron Antoine de Valleise, le 10 février de l'année précédente. Mme de Boisy pensa que son fils s'ennuierait de jouer tout seul, et elle pria la gouvernante de lui trouver des camarades.

Selon les recommandations instantes de la châtelaine, Pétremande tint à l'écart certains «garçons vicieux» au vocabulaire malsonnant et choisit les enfants les mieux élevés chez les fermiers ou chez les habitants du village de Sales, aujourd'hui disparu, qui comptait vingt-sept feux.

François et ses compagnons auraient pour leurs ébats une partie du château et du domaine d'alentour.

A de simples enfants, cet ensemble apparaissait grand comme un royaume...

A la demande de François, dame Pétremande faisait visiter à ses jeunes amis des choses bien curieuses encore : «la fontaine vive venue du pied de la montagne et dont le bachel où s'abreuvaient bœufs et chevaux était fait d'un prodigieux tronc de chêne»; la basse-cour pleine de roucoulements, de gloussements et de cocoricos : que de fois, les doigts passés dans le grillage, les enfants restèrent en contemplation devant

«la fenêtre treillissée qui servait à tenir des perdrix et des cailles» !

Mais plus attirante pour le petit François était la chapelle du manoir, placée sous le vocable de Saint Sébastien. «On avait soin de parer l'autel selon les couleurs des grandes fêtes. La voûte de sapin était peinte d'azur et semée d'étoiles d'or. Un grêle campanile la surmontait, où il y avait «une cloche que l'on pouvait entendre de tous les endroits du château». si François y pénétrait avec ses compagnons, il les avertissait auparavant de faire bien silence. sa mère lui ayant «enseigné à dire le *Pater*, l'*Ave Maria* et le *Credo* avec d'autres dévotions selon son âge», il ne manquait point de les réciter à genoux.

Et «il semblait un petit ange descendu du ciel.»

L'ÉVEIL D'UNE VOCATION

Les chapelles ingénues, «comme pour chanter messe». – L'apprenti enfant de chœur. – Les catéchismes de Révérend Déage et le petit catéchiste à la clochette. – Catholiques et protestants. – «Sus aux hérétiques ! »

La rude éducation d'un futur gentilhomme. – L'accoutumance aux ténèbres. – Les jeux de garçon. – Leçons réciproques. – Quelques peccadilles : les petits pâtés; l'aiguillette de soie. – Les tristesses d'une épouse : l'enfant consolateur.

Entre cinq et six ans, autant qu'il est loisible de suivre, grâce aux témoignages les plus anciens, l'épanouissement de sa raison et la formation de son caractère, François manifeste un goût plus marqué pour les amusements où la religion peut avoir sa part. «Tout son plaisir, attestera François Favre, était de faire de petites chapelles qu'il avait soin d'ornez de fleurs et d'images, et j'ai vu plusieurs fois le lieu où il les construisait, dans le château, en un coin de la salle – ainsi appelait-on alors le salon – dans l'embrasure d'une fenêtre.»

Un autre petit garçon, dont les parents logeaient dans une dépendance du château et qui deviendrait le Rév. Père Hippolyte d'Usilon, prêtre profès du prieuré de Talloires, dut à sa propre sagesse d'être admis parfois à seconder François dans ses constructions «d'oratoires et chapelets». Il aimera plus tard à conter devant dom Michel Rambert, prieur de Rumilly, qui en a témoigné, que François de Sales, une fois sa chapelle

terminée, «contrefaisait le prélat, voulant comme chanter messe».

Cependant, pour ces jeux qui l'attiraient à présent davantage, il lui plaisait d'être seul auprès de sa mère. Un jour d'été où se trouvaient au château pour plusieurs semaines ses cousins Amé, Louis et Gaspard venus de Brens, dom Antoine Fameloz, bénédictin du prieuré de Contamine, le surprit au milieu de ses occupations favorites. «Eh, mon enfant, questionna le religieux, vous ne jouez donc pas avec vos cousins et les autres petits ?» François fixa sur lui ses yeux candides, rougit un peu et se contenta de sourire.

A la chapelle, au dire encore de François Favre, il aurait bien voulu déjà servir la messe. A sa grande joie, on le plaçait à côté du répondant, qui lui faisait tenir le voile et les burettes. Aux messes solennelles, il tâchait même d'imiter le chant d'église.»

Voyant l'enfant si bien disposé, sa mère songea qu'il serait capable d'apprendre les éléments du catéchisme. Pour l'en instruire, personne n'était plus désigné que le chapelain du château. Mme de Boisy devait avoir une crainte révérentielle de ce M. Déage, duquel on a écrit, non sans un brin de malice et peut être d'exagération, qu'il était «rude, sinon brutal», et qu'il «sentait un peu la marmotte». Mais le précepteur aurait des termes plus précis qu'une jeune mère, d'ailleurs bien occupée aux soins de sa maison. Il racontait au petit beaucoup d'histoires tirées de l'Evangile et de la vie des Saints.

Que François comprît et retînt assez bien ses leçons, il y en a des preuves. Après les avoir enregistrées dans sa mémoire prompte et fidèle, cet enfant n'avait qu'une pensée : communiquer à ses jeunes amis ce qu'il venait d'apprendre.

On lui avait donné une clochette – jamais cadeau ne lui procura plus de plaisir. En l'agitant au dehors, «il rassemblait les enfants du voisinage», c'est-à-dire sans doute ceux qui vivaient dans la propriété de Sales, enfants de valets et de métayers; et cela pouvait former tout un petit peuple en ce temps de familles nombreuses. François les rangeait autour de lui, puis, leur ayant débité la leçon fraîchement apprise, il la leur faisait redire par tranches.

D'autres fois, toujours sous la discrète surveillance de dame Pétremande, le groupe ingénu s'acheminait jusqu'à l'église de Thorens. S'il n'y avait pas d'office, avec la charmante liberté de ces temps où le jansénisme n'avait pas refroidi les rapports ordinaires du chrétien avec son Dieu et comme gêné ses attitudes dans la maison du Père, les enfants se mettaient en rang de procession et faisaient le tour des fonts en chantant. «La procession finissait devant le Saint-Sacrement, et alors François de Sales disait à ses petits camarades qu'il fallait mettre les deux genoux à terre parce que Jésus-Christ est réellement présent dans la

sainte hostie, et souvent il leur faisait observer de ne mettre qu'un genou à terre quand c'était pour baiser les fonts baptismaux, et deux pour adorer le Saint-Sacrement».

En tout cela, la châtelaine voyait les signes précurseurs d'une vocation sacerdotale qu'elle souhaitait toujours aussi vivement, mais dont se fût irrité peut-être son mari qui rêvait pour son aîné la gloire des armes, ou les honneurs du sénat.

Vers ce temps, un incident peu banal leur révéla l'attachement, insoupçonné jusqu'à ce point, de leur petit François à la foi des ses ancêtres.

Il y avait de cela quelque trente ans. En 1536, mettant soudain à profit les embarras du faible duc Charles III, alors allié de Charles-Quint contre François Ier qui envahissait Savoie et Piémont, les Bernois et les Genevois protestants s'étaient jetés sur les pays catholiques de Vaux, de Gex et de Ternier; ils avaient occupé le Chablais jusqu'à la rivière de Dranse. Et sur le territoire envahi, d'où, malgré des promesses formelles, ils avaient chassé les prêtres, ils dévastaient les églises, renversaient les croix des chemins, imposaient par force leur Réforme. Heureusement, en 1564, trois ans avant la naissance de François de Sales, le duc Emmanuel-Philibert, par le traité de Lausanne, avait recouvré le Chablais. Mais le torrent regagnant son lit, le limon était resté; l'hérésie survivait telle quelle, et d'excellents catholiques savoisiens avaient vu avec tristesse certains de leurs amis ou de leurs proches demeurer d'acharnés calvinistes.

Ainsi, les deux camps se trouvaient souvent mêlés l'un à l'autre et, par-dessus la barrière des idées, subsistaient les relations, refroidies il est vrai, de parenté ou de voisinage. Toutefois, dans l'intimité des foyers catholiques, même en présence des enfants, au souvenir de telle révolte, de telle lâcheté, de tel ou tel attentat, des imprécations continuaient de s'élever contre Calvin, les calvinistes et Genève, «la cité d'apostasie et de perdition».

M. de Boisy, bien qu'ardent catholique romain, ne fermait donc pas sa porte aux hérétiques. Or, il advient qu'un calviniste fit visite au château de Sales. Le jeune François fut prudemment écarté de la réunion. Mais quelqu'un, Pétremande peut être, lui glissa à l'oreille la qualité du visiteur. Sa jeune tête en fut bouleversée. Ne sachant comment exprimer son aversion, cet agneau enragé sortit, ramassa une badine, se lança contre des poules qui picoriaient dans le jardin et les pourchassa jusque sous les fenêtres de la grand'salle, en criant de toutes ses forces : «Sus, sus aux hérétiques !» A ce qu'on assure, déjà «il avait une très bonne voix». Ses cris, nettement perçus à l'intérieur du château, jetèrent un froid parmi la compagnie.

(à suivre)

CATÉCHISME CATHOLIQUE

A la demande de quelques lecteurs catéchistes, nous commençons aujourd'hui la publications, par petites tranches, du *Grand Catéchisme de Saint Pie X*

INTRODUCTION

A chaque époque l'avenir du christianisme est dans l'enseignement de la foi aux petits enfants. A chaque époque l'avenir du monde dépend de la pédagogie chrétienne. Et toujours l'espérance se fonde sur la foi, car l'espérance et la première des œuvres de la foi.

Toute œuvre de catéchisme engage l'avenir. Toute espérance d'avenir repose d'abord sur un catéchisme, et il faut avant tout que ce catéchisme soit authentique, qu'il soit certain, qu'il soit vrai : un catéchisme auquel on puisse faire une confiance absolue.

Il arrive aujourd'hui que des familles, des écoles, des communautés en soient privées pour une raison ou pour une autre. C'est à leur intention que nous publions le Catéchisme de S. Pie X qui était devenu introuvable en langue française. Nous reproduisons l'édition de 1906 : Imprimatur de Langres, 10 août 1906; édition Martin Berret, imprimeur de l'évêché de Langres.

L'intention de S. Pie X est exposée dans sa lettre du 14 juin 1905 :

«La nécessité de pourvoir autant que possible à la formation religieuse des enfants Nous a porté à publier un catéchisme qui expose d'une manière claire les éléments de la sainte foi et les vérités

divines sur lesquelles doit se régler la vie de tout chrétien».

Certains détails de discipline et certaines particularités de langage, concernant par exemple la «dîme» ou l'«abstinence» du vendredi, ne sont point immuables par nature : nous aurions pu commenter ou modifier quelques passages du texte de S. Pie X, en fonction de changements superficiels qui sont intervenus dans le vocabulaire, dans les modes, dans le train du monde. Mais les vérités de la foi ne changent pas. Nous avons donc voulu donner à nos lecteurs ce document — ce monument — tel qu'il est, sans gloses et sans changements. Il peut leur être d'un grand secours spirituel d'avoir sous la main, dans la pénurie et le désarroi actuels, l'exposé de la foi chrétienne tel qu'il est fait par le Catéchisme Romain de S. Pie X.

De grands esprits y ont trouvé les lumières et les grâces de la conversion. Tous les âges et tous les niveaux de culture peuvent, s'ils le veulent, s'y instruire des vérités de la foi. L'unique nécessaire est, avec la grâce de Dieu, accessible à tous : et pour nous y conduire le Catéchisme Romain de S. Pie X est à coup sûr un guide authentique et digne de confiance.

Jean Madiran

LEÇON PRÉLIMINAIRE

La Doctrine chrétienne et ses parties principales

Êtes-vous chrétien ?

Oui, je suis chrétien par la grâce de Dieu.

Pourquoi dites-vous : par la grâce de Dieu ?

Je dis : *par la grâce de Dieu*, parce que être chrétien est un don tout gratuit de Dieu que nous n'avons pu mériter.

Quel est le vrai chrétien ?

Le vrai chrétien est celui qui est baptisé, qui croit et professe la doctrine chrétienne et obéit aux pasteurs légitimes de l'Église.

Qu'est-ce que la doctrine chrétienne ?

La doctrine chrétienne est la doctrine que Jésus-Christ Notre-Seigneur nous a enseignée pour montrer la voie du salut.

Est-il nécessaire d'apprendre la doctrine enseignée par Jésus-Christ ?

Il est certainement nécessaire d'apprendre la doctrine enseignée par Jésus-Christ, et ceux qui négligent de le faire pèchent gravement.